

# Ingénieur spécialité Informatique



Diplôme  
délivré par



en partenariat avec :



Durée de  
la formation



1700 h sur 36 mois

## ↳ Objectifs

Permettre à des techniciens supérieurs de devenir des ingénieurs en informatique capables de comprendre, conceptualiser, résoudre les problèmes posés par les systèmes d'information et les réseaux informatiques, de gérer des projets, d'encadrer une équipe, de prendre en compte l'environnement économique de l'entreprise.

## ↳ Accès au diplôme

Etre titulaire d'un diplôme de niveau au moins Bac+2 tel que DUT, BTS ou Licence en particulier dans les spécialités informatique, statistique et informatique décisionnelle, réseaux et télécommunications.

Admission : sur dossier et entretien individuel.

Dépôt de candidature : avant les 6 avril / 26 avril / 7 juin / 13 septembre. (date des 4 Jurys d'admission)

Candidature à déposer sur le site de l'établissement : [www.ensiie.fr/fisa/](http://www.ensiie.fr/fisa/)

## ↳ Rythme d'alternance

voir programme

## ↳ Lieu de formation

ENSIIE - Ecole Nationale Supérieure d'Informatique pour l'Industrie et l'Entreprise.

1 square de la Résistance

91000 EVRY-COURCOURONNES

## PROGRAMME

La formation est composée de six semestres répartis sur trois années.

Les 2 premières années (650h d'enseignement en présentiel/an et 900h en entreprise/an) sont organisées selon une alternance courte :

- lundi et mardi en entreprise,
- jeudi, vendredi à l'ENSIIE, le mercredi est utilisé de façon alternative soit en entreprise soit à l'école.

La 3ème année (S5 : 260h d'enseignement et 520h en entreprise - S6 : 650h en entreprise) est consacrée aux options et projet de fin d'études.

### PREMIÈRE ANNÉE

Formation de base, répartie sur trois domaines :

- Culture d'entreprise et ouverture
- Sciences de l'ingénieur
- Spécialisation informatique

### DEUXIÈME ANNÉE

Approfondissement, réparti sur trois domaines :

- Culture d'entreprise et ouverture
- Sciences de l'ingénieur
- Spécialisation informatique

### TROISIÈME ANNÉE

Semestre 5 : phase de spécialisation.

2 journées par semaine à l'ENSIIE jusque fin janvier.

Les enseignements sont divisés en deux blocs : un tronc commun (Droit, Création d'Entreprise, Systèmes embarqués, Ingénierie des systèmes...) et des options de 42h à choisir parmi les options proposées aux élèves de troisième année en formation initiale.

Semestre 6 : Projet de fin d'études en temps plein en entreprise.

Possibilité de bi-cursus en 3<sup>ème</sup> année en accord avec le Responsable pédagogique de la formation et de l'entreprise.

**IMPORTANT:** Mobilité à l'international souhaitée de 2 mois à effectuer dans la période des 3 années hors période de cours.

Responsable pédagogique : [dirfp@ensiie.fr](mailto:dirfp@ensiie.fr)  
Secrétariat pédagogique : Christine MATIAS - Tél. 01 69 36 73 17  
Mail : [sec.fip@ensiie.fr](mailto:sec.fip@ensiie.fr) - <http://www.ensiie.fr/formation>

48, cours Blaise Pascal - 91025 EVRY Cedex  
Tél. : 01 60 79 54 00 - Fax : 01 60 79 28 66  
[cfa@cfa-eve.fr](mailto:cfa@cfa-eve.fr) - [www.cfa-eve.fr](http://www.cfa-eve.fr)



## Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- **Et** être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

### Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

## Marche à suivre

- 1 Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA [www.cfa-eve.fr](http://www.cfa-eve.fr), de l'université ou de l'école, et le déposer dans les délais auprès du secrétariat pédagogique.
- 2 Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
- 3 L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage.